

<< 資 料 >>

1. 調査団員氏名・所属
2. 調査日程
3. 関係者（面会者）リスト
4. 討議議事録（M/D）
5. 「ギ」国政府とのテクニカルミーティングに関する覚書
6. 「ギ」国政府との補償関係同意書
7. 事業事前計画表（基本設計時）
8. 入手資料リスト
9. 技術資料
 - (1) 既存橋梁点検調査結果
 - (2) 交通量調査結果

資料 1 調査団員氏名・所属

1. 調査団氏名・所属

(1) 基本設計現地調査 (2007年11月10日～2007年12月9日)

総括／計画管理 : 中川 淳史 (JICA 無償資金協力支援部準備室事業調査第一課)
業務主任・道路橋梁計画／環境社会配慮
: 五瀬 伸吾 (片平エンジニアリング・インターナショナル)
橋梁計画 : 五十嵐 功 (片平エンジニアリング・インターナショナル)
自然条件調査 : 相澤 正雄 (片平エンジニアリング・インターナショナル)
施工計画／積算 : 中村 友彦 (片平エンジニアリング・インターナショナル)
通訳 (仏語) : 鈴木源太郎 (片平エンジニアリング・インターナショナル)
測量Ⅰ : 久保野谷吉輝 (片平エンジニアリング・インターナショナル)
測量Ⅱ : 鷹島 一久 (片平エンジニアリング・インターナショナル)

(2) 基本設計概要説明 (2008年6月15日～2008年6月28日)

総括／計画管理 : 中川 淳史 (JICA 無償資金協力支援部準備室事業調査第一課)
業務主任・道路橋梁計画／環境社会配慮
: 五瀬 伸吾 (片平エンジニアリング・インターナショナル)
橋梁計画 : 五十嵐 功 (片平エンジニアリング・インターナショナル)
通訳 (仏語) : 鈴木源太郎 (片平エンジニアリング・インターナショナル)

資料2 調査日程

2. 調査日程

(1) 基本設計現地調査 (2007年11月10日～2007年12月9日)

Proposed Schedule

Basic Design Study on the Project for "Improvement of Bridges on National Roads"

Date			JICA Member	Consultant Members (Katahira & Engineers)		
			(a)Mr. Nakagawa (Leader)	(b)Dr. Gose (Chief Consultant) (c)Mr. Igarashi (Bridge Eng.) (e)Mr. Nakamura (Construction Planner) (f)Mr. Suzuki (Interpreter)	(d)Mr. Aizawa (Natural Condition Surveyor)	(g)Kubonoya (Topographic Surveyor 1) (h)Takashima (Topographic Surveyor 2)
1	10-Nov	Sat		Tokyo (11:05) -> Paris (15:45) by JL405		
2	11-Nov	Sun		Paris (15:55) -> Conakry (21:10) by AF762		
3	12-Nov	Mon		Courtesy Call on EOJ Courtesy Call on MIC Courtesy Call on/discussion with MPW		
4	13-Nov	Tue		Site Survey & Data Collection		
5	14-Nov	Wed		Site Survey & Data Collection		
6	15-Nov	Thu		Site Survey & Data Collection		
7	16-Nov	Fri		Site Survey & Data Collection		
8	17-Nov	Sat	Tokyo(21:55) -> Paris(04:25+1) by JL5055	Site Survey & Data Collection		
9	18-Nov	Sun	Paris(15:55) -> Conakry(21:10) by AF762	Reporting		
10	19-Nov	Mon	Courtesy Call on EOJ Courtesy Call on MIC Courtesy Call on/discussion with MPW		Site Survey & Data Collection	
11	20-Nov	Tue	Site Survey Discussion with MPW		Site Survey & Data Collection	
12	21-Nov	Wed	Discussion with MPW		Site Survey & Data Collection	
13	22-Nov	Thu	Signing on M/D Report to EOJ		Site Survey & Data Collection	
14	23-Nov	Fri	Conakry (09:30) -> Dakar (10:45) by V7 721 Report of JICA Senegal Office Dakar (23:50) -> Paris (06:15)+1 by AF719	Site Survey & Data Collection		
15	24-Nov	Sat	Paris (18:05) -> Tokyo (14:00+1) by JL406	Site Survey & Data Collection		
16	25-Nov	Sun	Arrival at Narita	Site Survey & Data Collection		
17	26-Nov	Mon		Site Survey & Data Collection		
18	27-Nov	Tue		Site Survey & Data Collection		
19	28-Nov	Wed		Site Survey & Data Collection		
20	29-Nov	Thu		Site Survey & Data Collection		
21	30-Nov	Fri		Site Survey & Data Collection		
22	1-Dec	Sat		Site Survey & Data Collection		
23	2-Dec	Sun		Site Survey & Data Collection		
24	3-Dec	Mon		Site Survey & Data Collection		
25	4-Dec	Tue		Site Survey & Data Collection		
26	5-Dec	Wed		Site Survey & Data Collection Report to EOJ	Site Survey & Data Collection	
27	6-Dec	Thu		Conakry (10:35) -> Dakar (11:50) by V7 721	Site Survey & Data Collection	
28	7-Dec	Fri		Report to JICA Senegal Office Dakar (23:50) -> Paris (06:15)+1 by AF 719	Conakry (23:30) -> Paris (06:30)+1 by AF767	
29	8-Dec	Sat		Paris (18:05) -> Tokyo (14:00+1) by JL406		
30	9-Dec	Sun		Arrival at Narita		

LEGEND:EOJ(Embassy of Japan), MIC(Ministry of International Cooperation), MPW(Ministry of Public Works), M/D(Minutes of Discussions)

(2) 基本設計概要説明 (2008年6月15日～2008年6月28日)

Proposed Schedule

Basic Design Study on the Project for "Improvement of Bridges on National Roads" (Explanation of Draft Basic Design)

Date			JICA Member	Consultant Members (Katahira & Engineers International)
			(a) Mr. Nakagawa (Leader)	(b) Dr. Gose (Chief Consultant) (c) Mr. Igarashi (Bridge Eng.) (d) Mr. Suzuki (Interpreter)
1	15-Jun	Sun		Tokyo 12:45 (JL411) → Amsterdam 17:45
2	16-Jun	Mon		Amsterdam 13:40 (AF1641) → Paris 14:55 Paris 15:55 (AF762) → Conakry 21:10
3	17-Jun	Tue		10:00 Courtesy Call on EOJ 11:00 Courtesy Call on MIC 15:00 Courtesy Call on / Discussion with MPW on Draft Report
4	18-Jun	Wed		9:00 Discussion with MPW on Draft Report
5	19-Jun	Thu		9:00 Discussion with MPW on Draft Report
6	20-Jun	Fri		9:00 Discussion with MPW on Draft Report
7	21-Jun	Sat	Tokyo 21:55 (JL5055) → 04:15+1 Paris	Site Survey
8	22-Jun	Sun	Paris 15:55 (AF762) → 20:15 Conakry	Site Survey
9	23-Jun	Mon	9:00 Discussion with MPW	
10	24-Jun	Tue	9:00 Discussion with MPW	
11	25-Jun	Wed	9:00 Signing on M/D 19:00 Report to EOJ Conakry 21:55 (V7 721) → Dakar 23:10	
12	26-Jun	Thu	11:00 Report to JICA Senegal Office Dakar 22:55 (AF719) → Paris 06:20	
13	27-Jun	Fri	Paris 11:50 (JL5054) →	Paris 19:05 (JL406) →
14	28-Jun	Sat	→ Tokyo 06:50	→ Tokyo 13:55

LEGEND:EOJ(Embassy of Japan), MIC(Ministry of International Cooperation), MPW(Ministry of Public Works), M/D(Minutes of Discussions)

資料3 関係者（面会者）リスト

3. 関係者（面談者）リスト

主要面談者リスト

1) 在ギニア日本大使館 (Ambassade du Japon en Guinée)

片岡 林造	特命全権大使
住本 博	特命全権大使
福原 康二	経済協力担当書記官

2) JICA セネガル事務所

伊禮 英全	所長
白井 健道	次長
増田 淳子	所員
加藤 浩一	所員
若林 基治	所員
一條 基信	企画調査員
家弓 重正	無償資金協力調査員

3) 公共事業省 (Le Ministère des Travaux Publics)

(旧称：公共事業・都市化・住宅省 Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Habitat)

Mr. BAH Oumar Thierno	Ministre 大臣
Mr. DIALLO Amadou Foré Daka	Ministre 大臣
Mr. KOIVOGUI Lansana	Secrétaire Général chargé des Travaux Publics 次官
Mr. KOUROUMA Ibrahima Kalil	Directeur National des Investissements Routiers 国家道路投資局長
Mr. SOMPARE Maliek	Directeur Général Bureau d'Etudes et de Planification des Projets (B. E. P. P.) プロジェクト調査・企画総局長
Mr. TOURE Fodé	Directeur National Adjoint des Investissements Routiers 国家道路投資局次長
Mr. KPOGOMOU Cécé Wanakoula	Chef de Division Etudes des Projets 国家道路投資局 プロジェクト調査課長
Mr. TRAORE Mohamed	Chef Service Bureau d'Etude et de Planification des Projets プロジェクト調査・企画総局 課長
Mr. KOUROUMA Koulako	Chef Section Etudes des Projets 国家道路投資局 プロジェクト調査課長
Mr. DRAME Youssouf	Coordinateur du Projet 国家道路投資局 プロジェクト・コーディネータ
Mr. DIAWARA Lansana	Service Suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale 国家道路投資局 環境・社会管理計画モニタリング室

4) 計画・協力省 (Le Ministère du Plan et de la Coopération)

(旧称：外務・国際協力省 Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger : MIC)

Mr. BANGOURA Sékouba	Directeur National de la Coopération 国家協力局長
Mr. DIALLO Moustapha	Directeur Adjoint de la Coopération 国家協力局次長
Mr. SANE Oumar	Chef Service Asie, Direction Nationale Coopération 国家協力局 アジア課長
Ms. TURPIN Pauline	Chargé d'Etudes, Section Asie 国家協力局 アジア課 調査担当
Mr. KEITA N'Faly	Chargé d'Etudes, Section Asie 国家協力局 アジア課 調査担当
Mr. YOULA Abdoulaye	Chargé d'Etudes, Section Asie 国家協力局 アジア課 調査担当

5) 持続的発展・環境省 (Le Ministère du Développement Durable et de l'Environnement)

(旧称：農業・牧畜・環境・水森林省 Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts : MAEEE)

Mr. CONDE Sidiki	Chef Section Méthodologie au SNEEE 環境調査・評価室 方法課長
Mr. SIDIBE Seydou Bari	Chef Section Instruction, Réglementation, Contentieux 環境調査・評価室 予審・法規・訴訟課長
Mr. TOURE Mohamed Lamine	Chef Section Suivi 環境調査・評価室 モニタリング課長
Mr. CAMARA Mohamed	Chargé d'études 環境調査・評価室 調査担当

SNEEE = Service National d'Etudes et d'Evaluation Environnementale (環境調査・評価課)

6) コナクリ大学・土質研究所 (Laboratoire de Mécanique des sols et Géotechnique)

Mr. DIALLO Bassirou Mamadou	Chef de Laboratoire 研究所長
-----------------------------	-----------------------------

7) 欧州連合在ギニア代表団 (Délégation de la Commission Européenne en Guinée)

Mr. DI STEFANO Fabio	Chef de Section Infrastructures インフラ担当課長
----------------------	---

8) ECOG 社 (ECOG Sarl)

Mr. SYLLA Mamadou Khatia	Administrateur délégué 代表
Mr. SYLLA Salifou	Chargé des Finances et de l'Approvisionnement 財務・調達担当

9) スンバ橋サイト (ステークホルダーミーティング)

Mr. CAMARA Manga Mory	Sous-préfet de Khorira ホリラ郡長
Mr. CAMARA Fodé	Sous-préfet adjoint de Khorira centre ホリラ郡副郡長
Mr. BANGOURA Lama	Président de la Communauté Rurale de Développement 村落共同体代表
Mr. SOUMAH Ousmane	Vice-président de la C.R.D. 村落共同体副代表
Mr. BANGOURA Malick	Président du District de Khorira centre 中央ホリラ地区長
Mr. BANNGOURA Mamy Seny	Vice-président du District de Khorira 中央ホリラ副地区長
Mr. THEA Louis	Chef du Centre de Santé 保健センター長
Ms. BANGOURA Yarie	Représentante du groupement des femmes 女性グループ代表
Mr. BANGOURA Mohamed	Représentant du groupement des jeunes 青年グループ代表

10) ダンダヤ橋サイト (ステークホルダーミーティング)

Mr. SORY Kaba	Président du District de Dandayah ダンダヤ地区長
Mr. YOULA Molaye	Vice-président du District de Dandayah ダンダヤ副地区長
Mr. TOURE Habib	Imam イマム (導師)
Mr. FOFANA Alsény	Trésorerie du District ダンダヤ地区会計役
Ms. BANGOURA Fatoumata	Responsable du Poste de Santé ヘルス・ポスト所長
Mr. YOULA Soriba Amara	Directeur de l'école primaire de Dandayah ダンダヤ小学校長
Mr. FOFANA Mamadouba	Instituteur de l'école primaire de Dandayah ダンダヤ小学校教員
Ms. TOURE Fatou	Représentante du groupement des femmes 女性グループ代表
Mr. DOUMAH Aboubacar	Représentant du groupement des jeunes 青年グループ代表
Mr. FOFANA Alsény Bagui	Propriétaire de la petite mosquée 小モスク所有者

資料4 討議議事録 (M/D)

4. 討議議事録 (M/D)

(1) 基本設計現地調査

Procès-verbal des Discussions
de
l'Étude du Concept de Base
sur
le Projet de Réhabilitation des Ponts sur le Réseau Routier National
en République de Guinée

Sur la base du résultat de l'étude préliminaire effectuée du mois d'octobre au mois de novembre 2006 en République de Guinée (désignée ci-après « la Guinée »), le Gouvernement du Japon a décidé de mettre en oeuvre une étude du concept de base sur le projet de réhabilitation des ponts sur le réseau routier national (désigné ci-après « le Projet ») et a confié à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « la JICA ») d'effectuer cette étude.

Pour ce faire, la JICA a envoyé en Guinée, du 10 novembre au 09 décembre 2007, une mission d'étude conduite par Monsieur Atsushi NAKAGAWA, Agent de l'Équipe Transport et Énergie électrique du Groupe I de Management de Projets du Département de la Coopération Financière Non Remboursable de la JICA (désignée ci-après « la Mission »).

Pendant son séjour en Guinée, la Mission a eu une série de discussions avec les autorités compétentes guinéennes et a effectué des études sur le terrain. A l'issue des discussions et des études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les documents ci-joints : Appendice et Annexes. La Mission continuera l'étude et rédigera le rapport de l'étude du concept de base.

Fait à Conakry, le 22 novembre 2007



中川 淳史

Atsushi NAKAGAWA
Chef de Mission de l'Étude du Concept de Base
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA), Japon

Sékouba BANGOURA
Directeur National de la Coopération
Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération,
de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'étranger
République de Guinée

Ibrahima Kalil KOUROUMA
Directeur National des Investissements Routiers
Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et
de l'Habitat
République de Guinée

APPENDICE

1. Objectif du Projet

Dans le but de contribuer au développement du pays, le présent Projet a pour objectif d'assurer le trafic stable, fluide et en sécurité sur les routes nationales RN 1, RN 3 et RN 4, par le biais de la construction ou de la réhabilitation des ponts sur ces routes nationales, en vue de promouvoir la circulation des personnes et des biens.

2. Zones faisant l'objet de l'étude

Les zones faisant l'objet de la présente étude sont mentionnées dans l'Annexe-1.

3. Ministère de tutelle et Organisme d'exécution

Le Ministère de tutelle du présent Projet est le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'étranger, représenté par la Direction Nationale de la Coopération, et l'organisme d'exécution est le Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Habitat, représenté par la Direction Nationale des Investissements Routiers dont l'organigramme est mentionné dans l'Annexe-2.

4. Contenu de la requête du Gouvernement de Guinée

Construction ou Réhabilitation des quatre (4) ponts suivants et Construction d'une voie d'accès :

Le pont Kaaka sur la RN 1

Le pont Soumba sur la RN 3

Le pont Dandaya sur la RN 4

Le pont Fanyé sur la RN 4

La JICA examinera la pertinence du contenu de la requête et rendra compte des constatations au Gouvernement du Japon.

5. Programme de l'Aide Financière Non Remboursable

La Mission a expliqué le programme de l'aide financière non remboursable du Japon et les principaux travaux à prendre en charge par chaque Gouvernement, mentionnés respectivement dans l'Annexe-3 et l'Annexe-4. La partie guinéenne en a pris bonne connaissance.

6. Considérations environnementales et sociales

6-1. La partie guinéenne a pris bonne connaissance des « Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales » de la JICA, expliquées par la Mission. La partie guinéenne a accepté de prendre en compte lesdites Lignes directrices en cas de la mise en oeuvre du présent Projet.

6-2. La partie guinéenne a accepté de réaliser une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE), exigée par le présent Projet. Elle s'est engagée à organiser, avec la Mission, une réunion des parties prenantes pendant le séjour de la Mission.

6-3. La partie guinéenne s'est engagée à effectuer ladite Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE), sur la base des informations sur les emplacements des ponts à fournir en janvier 2008 par la partie japonaise, et à finaliser le rapport de l'EIE avant l'envoi d'une autre mission, intitulée « la mission d'étude chargée de l'explication du rapport abrégé » ainsi qu'à obtenir le rapport définitif de l'EIE approuvé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts avant le mois de juin 2008.

6-4. Si la mise en oeuvre du présent Projet implique l'expropriation et le déplacement des populations, la partie guinéenne s'est engagée à obtenir, par écrit, un accord de base des personnes touchées avant l'envoi de la mission d'étude chargée de l'explication du rapport abrégé. En outre, elle s'est engagée à achever, avant le commencement des travaux, l'expropriation et le déplacement de population, conformément aux lois et règlements en vigueur en Guinée. Les procédures de l'expropriation et du déplacement de population sont assurées par le Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Habitat, en tant que l'organisme responsable, comme suit : les objets de l'expropriation, tels que terrains, maisons, arbres fruitiers, etc., sont évalués par les services techniques concernés, puis le montant de l'indemnité est fixé à travers la négociation entre la commission d'expropriation et les propriétaires concernés et les coûts seront établis en fonction des textes réglementaires en vigueur en Guinée. Enfin l'indemnité d'expropriation sera payée.

7. Calendrier de l'Etude

- 7-1. Le Consultant continuera l'Etude jusqu'au 06 décembre 2007 en Guinée.
- 7-2. La JICA rédigera un rapport abrégé en français et enverra une mission d'étude chargée de l'explication du rapport abrégé en Guinée en mai 2008.
- 7-3. Si la partie guinéenne accepte en principe la teneur du rapport abrégé, la JICA établira le rapport final de l'étude du concept de base et le soumettra à la partie guinéenne en juillet 2008.

8. Autres

- 8-1. En ce qui concerne la méthode de construction / réhabilitation et les spécifications de chaque pont, la partie japonaise les examinera sur la base des résultats de la présente étude et informera la partie guinéenne des emplacements des ponts en janvier 2008.
- 8-2. La partie guinéenne s'est engagée à mettre à la disposition de la Mission les homologues dans les domaines du génie civil et de l'environnement.
- 8-3. La partie guinéenne s'est engagée à fournir les documents, données et informations nécessaires à l'étude ainsi qu'à répondre aux questionnaires soumis par la Mission avant le 05 décembre 2007.
- 8-4. La partie guinéenne s'est engagée à prendre les dispositions requises, dans la mesure du possible, pour la prise de vue, l'accès aux zones interdites, etc., afin de mener à bien la présente étude.
- 8-5. La partie guinéenne s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des membres de la Mission. Ces derniers devront respecter toutes les consignes de sécurité en Guinée.
- 8-6. La partie guinéenne s'est engagée à effectuer les points suivants, à ses propres frais, en cas de la mise en oeuvre du présent Projet :
 - 1) à acquérir les terrains nécessaires pour le présent Projet, à dégager les sites du Projet et à assurer les terrains pour le dépôt des déblais, la décharge des déchets, etc.
 - 2) à déplacer et à réparer les facilités existantes (lignes électriques, lignes téléphoniques, conduites d'eau, etc.) des sites du Projet
 - 3) à enlever les ponts existants (si nécessaire)
 - 4) à assurer la sécurité de toutes les personnes concernées par le présent Projet
- 8-7. La partie guinéenne s'est engagée à assurer un budget et le personnel nécessaires pour la gestion et l'entretien des ponts qui seront construits / réhabilités par le présent Projet.
- 8-8. Les deux parties ont confirmé que tous les documents concernés par le présent Projet, tels que les spécifications des ponts, etc., ne doivent jamais être ouverts aux autres sauf pour les personnes concernées,

(P11)

avant la fin des soumissions.

Annexe-1 : Carte des zones faisant l'objet de l'étude

Annexe-2 : Organigramme de l'organisme d'exécution

Annexe-3 : Programme d'aide financière non remboursable du Japon

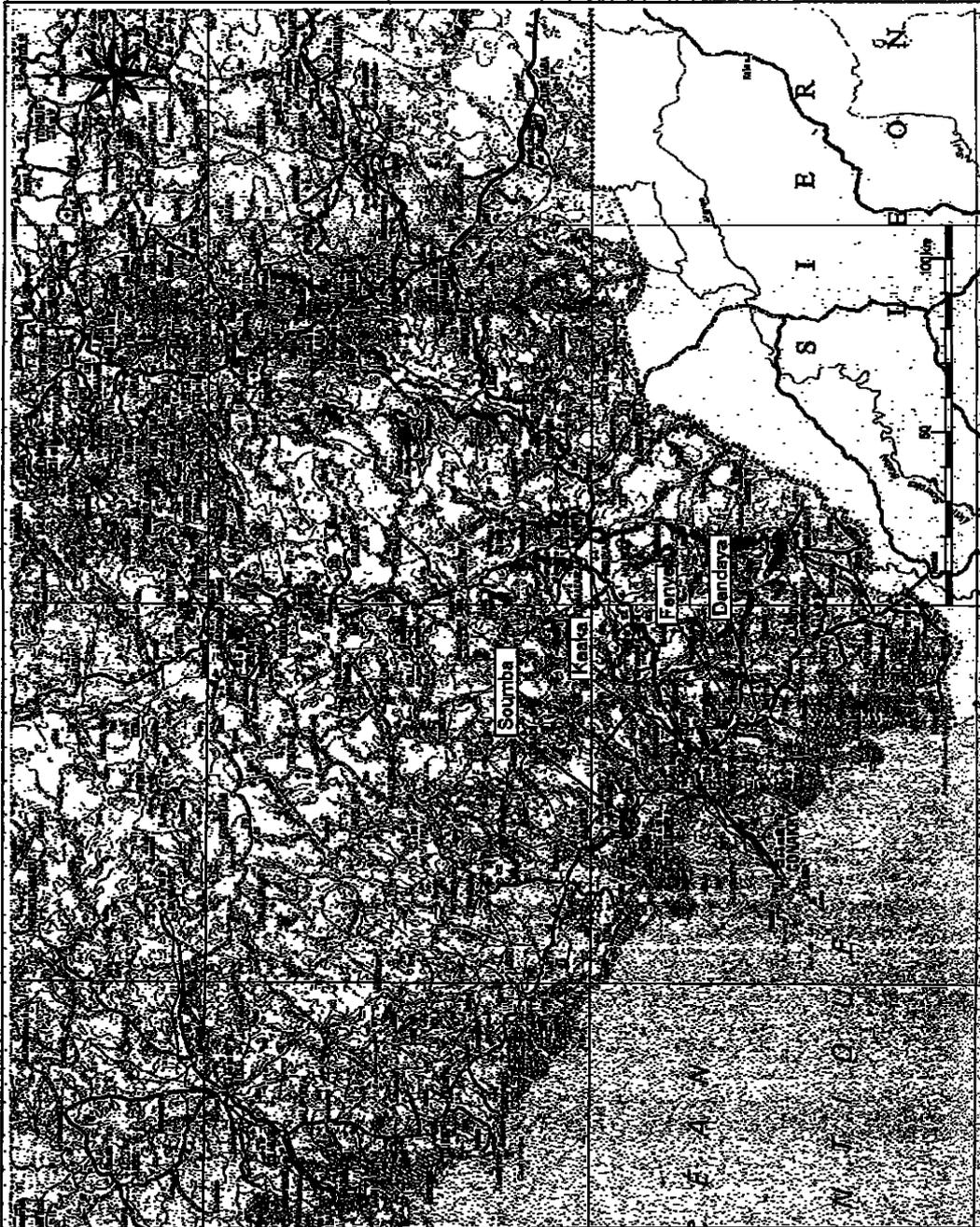
Annexe-4 : Principaux travaux à prendre en charge par chaque gouvernement

(A11)

7

11

8



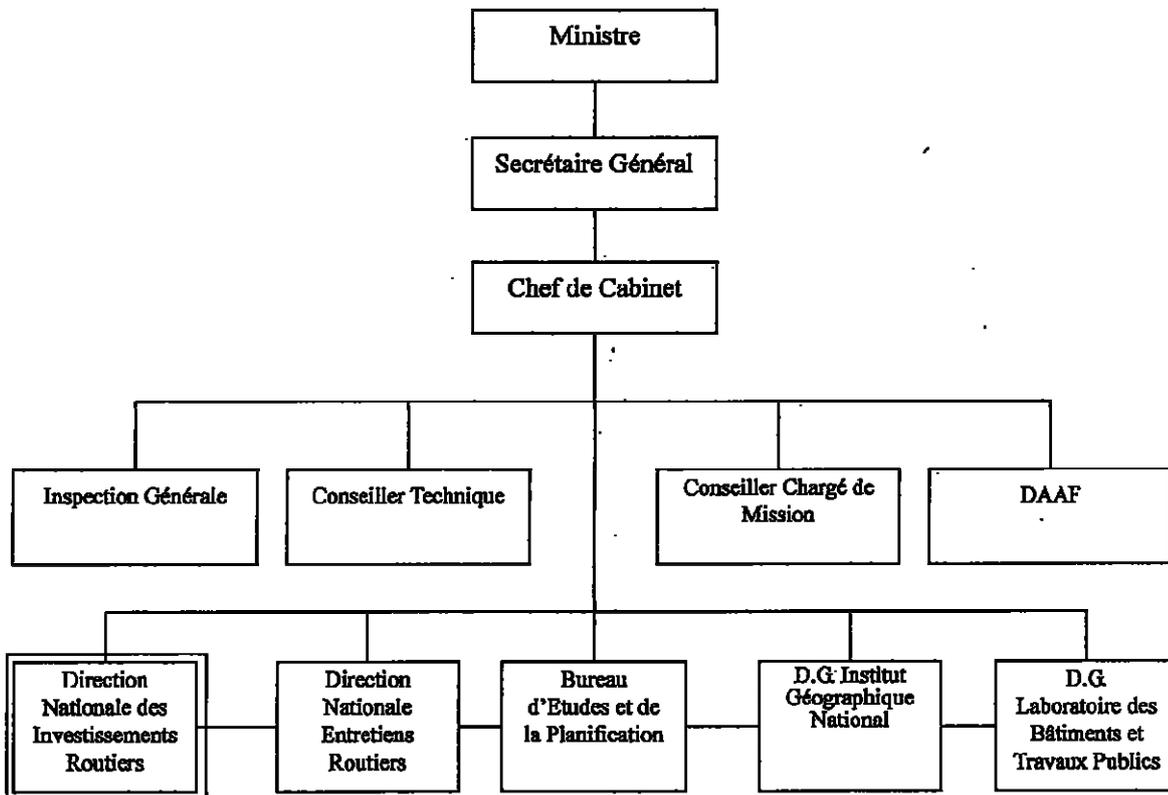
Carte des zones faisant l'objet de l'étude

(SPM)

S

S

Organigramme du Ministère des Travaux Publics



Suite à la restructuration du gouvernement en mars 2007,

le nouvel organigramme est en cours d'élaboration.

(CPM)

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

Le programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main-d'œuvre ou transport etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédure de l'aide financière non remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise en œuvre du Projet)

2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du Rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

(P11)

2. Contenu de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude du concept de base effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant :

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- préparer un plan de base du Projet
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des procès-verbaux des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le Rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

3. Programme de l'aide financière non remboursable du Japon

(1) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

- (2) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que le désastre naturel, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

- (3) Fourniture des produits et services

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

- (4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

- (5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- 1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour le site du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- 2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- 3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consisterait à fournir des équipements,

(41)

S

2/8

- 4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable,
- 5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- 6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.
- 7) "Usage adéquat"
Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable.
- 8) "Réexportation"
Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.
- 9) Arrangement Bancaire (A/B)
 - a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
 - b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.
- 10) Autorisation de Paiement (A/P)
Le gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'Autorisation de Paiement et la commission de paiement.

(P11)

Principaux travaux à prendre en charge par chaque gouvernement

No.	E L E M E N T S	Couvert par le Japon	Couvert par la Guinée
1	Acquisition du terrain		•
2	Dégagement, nivellement et aménagement du terrain, si nécessaire		•
3	Déplacement et Réparation des facilités existantes (lignes électriques, lignes téléphoniques, conduites d'eau, etc.) du site du Projet		•
4	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		•
	2) Commission de paiement		•
5	Déchargement et Dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	•	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	(•)	(•)
6	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services		•
7	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés		•
8	Exploitation en maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de l'aide financière non remboursable		•
9	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par l'aide financière non remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements		•

(A/B : Arrangement Bancaire A/P: Autorisation de Paiement)

①

S

L

ギニア共和国
「幹線国道橋梁改修計画」基本設計調査
協議議事録

2006年10月から11月にギニア共和国（以下、「ギニア」）において実施した予備調査の結果に従い、日本国政府は幹線国道橋梁改修計画計画（以下、「プロジェクト」）の基本設計調査を実施することを決定し、独立行政法人国際協力機構（以下、「JICA」）に調査を委託した。

JICAは、無償資金協力部業務第一グループ運輸交通電力チームの中川淳史を団長とする基本設計調査団（以下、「調査団」）を2007年11月10日から12月9日までギニアに派遣した。

調査団はギニア政府関係者と協議を行い、現地調査を実施した。協議および現地調査を通して、双方は付属書に記述された主要事項について確認した。調査団は、さらに調査を継続し、基本設計調査報告書を作成する。

2007年11月22日 コナクリ

日本国
国際協力機構
基本設計調査団団長
中川淳史

ギニア共和国
外務・協力・アフリカ統合・在外
ギニア人省
国家協力局局長
Sékouba BANGOURA

ギニア共和国
公共事業・都市化・住宅省
国家道路投資局局長
Ibrahima Kali I KOUROUMA

付 属 書

1. 計画の目的

本プロジェクトは、国道1号線、3号線および4号線上の橋梁を架け替え／改修することにより、同線上の安全・確実・円滑な交通を確保し、人・物の流れを促進し、同国の発展に寄与することを目的とする。

2. 調査対象地域

本計画の調査対象地域は別添1に示す通りである。

3. 主管官庁および実施機関

本計画の主管官庁は国家協力局が代表する外務・協力・アフリカ統合・在外ギニア人省であり、実施機関は国家道路投資局が代表する公共事業・都市化・住宅省である。公共事業・都市化・住宅省の組織図を別添2に示す。

4. ギニア政府からの要請内容

以下の4橋梁の架け替え／改修及び取り付け道路の建設

国道1号線上のKaaka橋

国道3号線上のSoumba橋

国道4号線上のDandaya橋

国道4号線上のFanye橋

JICAは要請内容の妥当性を検討し、その結果を日本国政府に報告する。

5. 無償資金協カスキーム

調査団は、別添3に示した日本の無償資金協カスキームおよび別添4に示した日本およびギニア政府による主な負担事項の内容を説明し、ギニア側はこれを理解した。

6. 環境社会配慮

- (1) ギニア側は調査団が説明したJICA環境社会配慮ガイドラインを理解し、本案件が実施される場合には同ガイドラインを考慮することに同意した。
- (2) ギニア側は、プロジェクトに必要な環境影響評価(EIE)を実施することを合意し、調査団滞在中に調査団とともに、影響を受ける可能性のある住民に対するステークホルダーミーティングを実施することを約束した。
- (3) ギニア側は、日本側から2008年1月を目処に提供される橋梁架橋位置の情報に基づき、環境影響評価(EIE)を実施し、基本設計概要説明調査団の派遣までに報告書を完成させ、2008年6月までに農業牧畜・環境・林野省によって承認されたEIE報告書を完成させることを約束した。
- (4) ギニア側は、プロジェクトによって土地収用/住民移転が発生する場合には、基本設計概要説明調査団の派遣までに関係者から文書により基本合意を取り付けることを約束した。また、ギニア側は、公共事業・都市化・住宅省が責任機関となりギニア国の現行

の法令に則って関連技術機関によって家屋や樹木等の価格評価を行い、土地収用委員会による関連する所有者との交渉を経て補償額を決定し、現行のギ国規定に則って移転費の積算を行い、工事着工までに適切な補償金の支払い・土地収用/住民移転手続きを完了することを約束した。

7. 調査予定

- (1) 調査団（コンサルタント団員）は引き続き 2007 年 12 月 6 日までギニアにおける現地調査を継続する。
- (2) JICA は基本設計概要書をフランス語で作成し、その説明調査団を 2008 年 5 月頃にギニアに派遣する。
- (3) 基本設計概要書の内容がギニア政府により概ね了承されれば、JICA は最終報告書を作成し、2008 年 7 月までにギニアに送付する。

8. その他協議事項

- (1) 各橋梁の架け替え／改修方法や仕様については、今後の調査結果に基づき日本側が検討を行い、架橋位置を 2008 年 1 月を目処にギニア側に連絡する。
- (2) ギニア側は、調査団の滞在中、土木分野及び環境分野のカウンターパートを配置することを了承した。
- (3) ギニア側は、調査に必要な関連資料、材料を提供すること、調査団が提出した質問表への回答を 12 月 6 日までに回答することを了承した。
- (4) ギニア側は、適切な調査実施のために写真撮影や立入り禁止区域への立入り等が必要な場合、可能な限り便宜を図ることを了承した。
- (5) ギニア側は、調査団の安全確保のために必要なあらゆる措置をとることを約束した。また、日本側はギ国における安全規則を遵守するものとする。
- (6) ギニア側はプロジェクト実施に際して、以下の点を自らの費用で実施することを約束した。
 - ①プロジェクト用地の確保、整地等、プロジェクト実施により発生する土砂、廃棄物の処理場所の確保
 - ②プロジェクトサイトの既存施設（電線、電話機、水道管等）の移設・修繕
 - ③既存橋梁の撤去（必要な場合）
 - ④プロジェクト関係者の安全確保
- (7) ギニア側は、プロジェクトによって建設／改修された橋梁の維持管理に必要な予算と人員を確保することを約束した。
- (8) 双方は、橋梁仕様書等あらゆる資料に関して、入札完了まで関係者以外に開示しないことを確認した。

- 別添：
1. 調査対象地域地図
 2. 組織図
 3. 日本の無償資金協力スキーム
 4. 日本・被援助国政府による主な負担事項

日本の無償資金協力の仕組み

無償資金協力とは被援助国に返済義務を課さないで資金を供与する援助で被援助国が自国の経済・社会の発展のための計画に役立つ施設、資機材および役務（技術あるいは輸送等）を調達するのに必要な資金を我が国の関係法令に従って、以下のような原則により贈与するもので、我が国が資材・機材、設備等を直接に調達して現物供与する形態はとっていない。

1. 無償資金協力実施の手順

我が国の無償資金協力は次のような手順により行われる。

第一段階である要請は被援助国から提出された要請書を基に日本国政府（外務省）は無償資金協力としての妥当性を検討する中で、案件としてのプライオリティが高いことが確認された場合には、JICA に対して調査の指示を行う。

第二段階である調査（基本設計調査）は JICA が実施するが、JICA は原則としてこの調査を我が国のコンサルタントとの契約によって行う。

第三段階の審査と承認は、第二段階で JICA が作成した基本設計報告書を基に日本国政府がそのプロジェクトが無償資金協力として適当であるかを審査した後、閣議請議を行う。

閣議によって承認されたプロジェクトは、第四段階で両国政府による交換公文の署名によって正式決定に至り、無償資金協力が実行に移される。

無償資金協力の実行に際して、JICA は入札・契約手続き、その他の事項につき被援助国政府に協力を行う。

2. 調査の位置付け

（1）調査内容

JICA が実施する調査（基本設計調査）は要請の背景、目的、効果並びに実施に必要な維持管理能力等を調査し、その妥当性を技術面と社会・経済面で検証を行い、被援助国政府と協議の上、計画の基本構想を双方で確認し、併せて基本設計と概算事業費の積算等を行うものであるが、その目的はあくまでも日本国政府が無償資金協力として承認するに当たっての基礎的資料（判断材料）に位置付けられる。

なお、当然のこととして、要請された内容が全て協力対象となるのではなく、我が国無償資金協力学ーム等を勘案し、基本構想が確認される。

また、無償資金協力として実施するに当たって、我が国は被援助国側の自助努力を求める立場から被援助国にも必要な措置を求めており、この措置が実施を担当する機関以外の所管事項である場合であってもその実施の担保を求めるものであり、先方政府の関係する機関全てとの確認を協議議事録により行う。

（2）コンサルタントの選定

調査の実施に際して交換公文（E/N）により決定された後のコンサルタントの契約については、基本設計調査と詳細設計業務の技術的一貫性を保つ必要性から、JICA は当該コンサルタントを被援助国政府に推薦する。

3. 無償資金協カスキーム

(1) 交換公文の締結

無償資金協カの実施に当たっては政府間の合意およびE/Nの締結が必要である。E/Nでは当該プロジェクトに係る目的、供与期限、実施条件、限度額等が確認される。

(2) 供与期限

供与期限は我が国の閣議決定の行われた会計年度内とする。この間、E/Nの締結からコンサルタントおよびコントラクター等との契約を経て、最終的な支払いを含めて全てを終了しなくてはならない。

但し、天候等止むを得ない事情により搬入、据付、工事等が遅延した場合には両国間の協議により一年間（一財政年度）の延長が可能である。

(3) 無償資金協カによって供与される資金は原則として日本国および被援助国の生産物並びに日本国民の役務を購入するために適正に、かつ、専ら使用される。ここでいう日本国民という語は日本国の自然人またはその支配する日本国の法人を意味する。

なお、無償資金協カは両国政府が必要と認める場合には第三国（日本国および当該国以外）の生産物の購入あるいは輸送等の役務の購入にも使用することが可能である。但し、無償資金協カガイドラインにより、無償資金協カを実施するに当たって必要とするプライムコントラクター、即ち、コンサルタント、施工業者および調達業者は日本国民に限定される。

(4) 「認証」の必要性

当該国政府または政府が指定する当局が行う日本国民との契約は円貨建て締結され、かつ、日本国政府による認証を必要とする。認証は無償資金協カの財源が日本国民の税金であることによる。

(5) 被援助国に求められる措置

無償資金協カが実施されるに際して当該国政府は以下のような措置が求められる。

- 1) 施設案件の実施に当たっては施設建設に必要な土地を確保し、かつ、用地の整地を行うこと。
- 2) 用地の整地を行うに際しては、併せて、用地までの配電、給水、排水、その他の付随的な施設の整備、工事等を行うこと。
- 3) 資機材等の案件については、必要な建物等が確保されること。
- 4) 原則として無償資金協カに基づいて購入される生産物の港における陸揚げ、通関および国内輸送等に係る経費の負担と速やかな実施を確保すること。
- 5) 認証された契約に基づき調達される生産物および役務のうち日本国民に課せられる関税、内国税およびその他の財政課徴金を免除すること。
- 6) 認証された契約に基づいて供与される日本国民の役務について、その作業の遂行のための入国および滞在に必要な便宜を与えること。
- 7) 適正使用

無償資金協カに基づいて建設される施設および購入される機材が、当該計画の実施のために適正かつ効果的に維持され、使用されること並びにそのために必要な要員等の確保を行うこと。また、無償資金協カによって負担される経費を除き計画の実施のために

必要な維持・管理費等全ての経費を負担すること。

8) 再輸出

無償資金協力に基づいて購入される生産物は当該国より再輸出されてはならない。

9) 銀行取り極め

- a) 当該国政府または指定された当局は日本国内の銀行に当該国政府名義の勘定を開設する必要がある。日本国政府は認証された契約に基づいて当該国政府もしくは指定された当局が負う債務の弁済に充てるための資金を右勘定に日本円で払い込むことにより無償資金協力を実施する。
- b) 日本政府による払い込みは当該国政府または指定された当局が発行する支払授權書に基づいて契約銀行が支払請求書を日本国政府に提出した時に行われる。

10) 支払授權書

当該国政府は、銀行取り極めを締結した契約銀行に対し、支払授權書の通知手数料および支払手数料を負担しなければならない。

両国政府による主な負担事項

	負担事項	日本	被援助国
1	プロジェクト用地確保		●
2	プロジェクト用地の整地、埋め立て（必要に応じて実施）		●
3	プロジェクトサイトの既存施設（電線、電話線、水道管等）の移設、修繕		●
4	銀行取極（B/A）に基づき金融サービスを行う契約銀行に対する下記費用の負担。 1）支払授權書(A/P)発給手数料 2）支払手数料		● ●
5	受取国の荷揚げ港での荷下ろしと通関の確実な実施。 1）日本から受取国への製品の海上（空路）輸送 2）荷揚げ港での製品の免税手続きと通関 3）荷揚げ港からプロジェクトサイトへの国内輸送	● (●)	 ● (●)
6	認証された契約に基づく製品供給と支援業務に関連して必要になる日本国民に対して、当該者が責任遂行に必要となる受取国への入国や入国後の宿泊に関連して必要な便宜供与。		●
7	認証された契約に基づく製品供給と支援業務に関連して、受取国により日本国民に賦課される関税、国内税、増値税やその他賦課金の免除。		●
8	無償資金協力により建設された施設および調達された機材を適切に使用し、かつ適正に維持管理するために必要な費用の負担。		●
9	無償資金協力により建設および調達されるもの以外で、施設建設および調達機材における輸送および据付等に必要となるその他の費用の負担。		●

(2) 基本設計概要説明

Procès-verbal des Discussions
sur
la Mission d'Etude chargée de l'Explication du Rapport Abrégé
de
l'Etude du Concept de Base
pour
le Projet de Réhabilitation des Ponts sur le Réseau Routier National
en République de Guinée

En novembre 2007, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « la JICA ») a envoyé en République de Guinée (désignée ci-après « la Guinée ») une mission d'étude du concept de base sur le projet de réhabilitation des ponts sur le réseau routier national (désigné ci-après « le Projet »). Cette mission d'étude a eu une série de discussions avec les autorités compétentes guinéennes (désignées ci-après « la partie guinéenne ») et a effectué sur place une étude suivie de l'analyse technique au Japon. Sur la base des résultats de cette étude, le rapport abrégé du concept de base a été rédigé.

En vue de la présentation du rapport abrégé du concept de base et de la poursuite des discussions avec la partie guinéenne, la JICA a envoyé en Guinée, du 17 au 25 juin 2008, une mission d'étude chargée de l'explication du rapport abrégé du concept de base, conduite par Monsieur Atsushi NAKAGAWA, Agent du Département de l'Appui de l'Aide Financière Non Remboursable et du Prêt de la JICA (désignée ci-après « la Mission »).

A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les documents ci-joints : Appendice et Annexes.

Fait à Conakry, le 25 juin 2008

甲川 淳史

Atsushi NAKAGAWA
Chef de Mission de l'Etude du Concept de Base
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA), Japon

Moustapha Diallo

Moustapha DIALLO
Directeur National Adjoint de la Coopération
Ministère du Plan et de la Coopération,
République de Guinée

Ibrahima Kalil Kourouma

Ibrahima Kalil KOUROUMA
Directeur National des Investissements Routiers
Ministère des Travaux Publics
République de Guinée

APPENDICE

1. Teneur du Rapport Abrégé de l'Etude du Concept de Base

La partie guinéenne a consenti et approuvé en principe la teneur du rapport abrégé du concept de base, expliquée par la Mission.

2. Programme de l'aide financière non remboursable du Japon

La partie guinéenne a confirmé de nouveau le programme de l'aide financière non remboursable du Japon et les mesures à prendre par la partie guinéenne figurant à l'Annexe-3 et l'Annexe-4 du Procès-verbal des discussions signé le 22 novembre 2007.

3. Calendrier de l'étude

La JICA, se référant aux points confirmés, rédigera le rapport final de l'étude du concept de base et le soumettra à la partie guinéenne avant la fin septembre 2008.

4. Coût approximatif du Projet

Les deux parties ont convenu que le coût approximatif du présent Projet, mentionné dans l'Annexe-1, ne doit jamais être ni dupliqué ni ouvert à la tierce partie avant toute conclusion de tous contrats.

5. Autres

(1) Afin de réaliser le présent Projet, la partie guinéenne a pris bonne connaissance qu'il est indispensable d'exécuter immédiatement les Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE), mentionnées à l'aliéna 6-2 et l'aliéna 6-3 du Procès-verbal des discussions signé par les deux parties le 22 novembre 2007 et elle s'est donc engagée à faire les actions suivantes :

- a) Signature du contrat de l'Etude d'Impact sur l'Environnement avec le bureau d'étude adjudgé (avant la fin juin 2008)
- b) Etudes sur le terrain et élaboration du rapport par le bureau d'étude (en 25 jours environ)
- c) Procédures au niveau du Ministère des Travaux Publics (Confirmation du contenu du rapport, Observations et remarques à respecter par le bureau d'étude, etc.) et Transmission du rapport final au Ministère du Développement Durable et de l'Environnement (en 8 jours environ)
- d) Procédures au niveau du Ministère du Développement Durable et de l'Environnement (Confirmation du contenu du rapport final, Demande de correction, Validation définitive par le Ministre, etc.) (en 8 jours environ)

La partie guinéenne s'est engagée à informer la partie japonaise de l'état d'avancement de chaque étape ci-dessus pour l'Etude d'Impact sur l'Environnement détaillée au site du pont de Kaaka et l'Etude d'Impact sur l'Environnement simple pour les trois autres ponts ainsi qu'à finaliser le rapport de l'EIE et à soumettre officiellement le rapport final approuvé par le Ministère du Développement Durable et de l'Environnement auprès du Bureau de la JICA au Sénégal et de l'Ambassade du Japon en Guinée avant la fin août 2008.

(2) En ce qui concerne le déguerpissement de terrains et de construction qui sera provoqué lors de la construction des ponts Kaaka, Soumba et Dandaya, la partie guinéenne a obtenu l'accord de base par écrit des personnes intéressées et en a rendu compte à la Mission. Cependant, en ce qui concerne le déplacement de la guérite en paillote de l'armée, la partie guinéenne s'est engagée à obtenir l'accord préalable du

Ministère de la Défense Nationale qui sera transmis à l'Ambassade du Japon en Guinée et au Bureau de la JICA au Sénégal avant la fin août 2008. D'autre part, la partie guinéenne s'est engagée de nouveau, avant le démarrage des travaux, à achever adéquatement les procédures de paiement des indemnités pour le déguerpissement.

Par ailleurs, la partie guinéenne a fait une explication suivante à la Mission :

Le montant pour l'indemnisation sera calculé par l'EIE et déterminé à travers la négociation avec la Commission d'Expropriation. Il est prévu que les indemnités y afférentes seront payées avant la fin décembre 2008.

- (3) La Mission a expliqué à la partie guinéenne les articles de gestion et d'entretien des ponts et le coût approximatif. La partie guinéenne en a pris bonne note et s'est engagée à effectuer la gestion et l'entretien adéquats après la construction des ponts.
- (4) La Mission a expliqué de nouveau les tâches à prendre en charge par la partie guinéenne figurant dans le Procès-verbal des discussions signé par les deux parties le 22 novembre 2007. La partie guinéenne en a pris bonne connaissance et s'est engagée à assurer l'exécution de ces tâches.
- (5) Les deux parties ont confirmé que tous les documents concernés par le présent Projet, tels que les spécifications des ponts, etc., ne doivent jamais être ouverts aux autres sauf pour les personnes concernées, avant la fin des soumissions.

Annexe-1 : Coût approximatif du présent Projet

(1) Coût approximatif du Projet à la charge de la partie japonaise

Articles			Coût estimé (en millions de yens)	
Construction des installations	Construction des ponts	Travaux de construction de Sub-structure		513
		Travaux de construction de Superstructure		809
		Travaux de protection des berges		566
		Travaux de voie d'accès		337
Conception détaillée et Supervision				135
Total				2 360

Remarques :

- (1) Le coût approximatif mentionné ci-dessus est provisoire et il sera examiné par le gouvernement du Japon pour l'approbation du don.
- (2) Le coût total du présent Projet est de 2 milliards 360 millions de yens japonais, soit 19, 964 millions de dollars US sur la base du taux de change de 1 dollar US = 118,21 yens japonais.

(2) Coût à la charge de la partie guinéenne

- (1) Coût pour la commission de l'Arrangement Bancaire 76 044 000 Francs guinéens
- (2) Coût pour la commission de paiement 91 833 000 Francs guinéens
- (3) Coût pour l'indemnisation 183 290 769 Francs guinéens
(Implantations et Construction)
- (4) Enlèvement des ponts existants 43 757 000 Francs guinéens
(Ponts Kaaka, Dandaya et Fenyé)

N.B. Les coûts approximatifs susmentionnés sont donnés à titre indicatif et seront révisés ultérieurement.

ギニア共和国
「幹線国道橋梁改修計画」基本設計概要説明
協議議事録

2007年11月に独立行政法人国際協力機構（以下「JICA」）は、ギニア共和国（以下「ギニア」）に幹線国道橋梁改修計画（以下「プロジェクト」）のために基本設計調査団を派遣し、協議、現地調査及び国内における技術解析に基づき、基本設計概要書案を作成した。

上記基本設計概要書の内容に関してギニア国関係者と説明及び協議を行うために、JICAはギニア国に、資金協力支援部準備室事業調査第一課の中川淳史を団長とする基本設計概要説明調査団（以下「調査団」）を2008年6月17日から6月25日にわたり派遣した。

2008年6月25日 コナクリ

日本国
国際協力機構
基本設計調査団団長
中川淳史

ギニア共和国
計画・協力省
国家協力局次長
Moustapha Diallo

ギニア共和国
公共事業省
国家道路投資局局長
Mr. Ibrahima Kalil KOUROUMA

付 属 書

1. 概要書の内容

ギニア側は、調査団により説明された概要書の内容について原則同意し、了承した。

2. 日本の無償資金協力のスキーム

ギニア側は日本の無償資金協力のスキームと2007年11月22日に両者により署名された協議議事録(M/D)の別添3及び4に記載されたギニア側が実施すべき必要な措置を了解している。

3. 調査工程

JICAは確認された事項に従って最終報告書を作成し、2008年9月上旬までにギニア政府側に報告書を送付する。

4. 概算事業費

日本・ギニアの双方は添付1に示す協力対象事業の概算事業費について、同事業の全ての契約が締結される前に第三者に対し開示しないことを同意した。

5. その他協議事項

(1) ギニア側は、2007年11月22日に両者によって署名されたミニッツの付属書6、(2) および(3)に記載された環境影響評価(EIE)の速やかな実施が、本プロジェクトの実現に不可欠であることを認識し、以下の手順で調査を進めることを確約した。

① コンサルタントとの契約署名(2008年6月中)

② コンサルタントによる現地調査、報告書案作成(約25日間)

③ 内容の確認、修正指示など公共事業省における手続き、公共事業省から持続的開発・環境省への提出(約8日間)

④ 内容の確認、修正指示、大臣による認証など環境省内の手続き(約8日間)

ギニア側は、上記の各段階で進捗を日本側に連絡することとし、カアカ橋にかかる詳細環境影響評価(EIE)及びその他3橋梁にかかる簡易EIEについて、持続的開発・環境省によって承認されたEIE報告書を完成させ、2008年8月末までにJICAセネガル事務所及び在ギニア日本国大使館に正式に報告することを約束した。

(2) ギニア側は、カアカ橋、スンバ橋及びダンダヤ橋の架け替えにあたって発生する土地・家屋収用に関し、関係者から文書による基本合意を取り付けたことを調査団に報告した。ただしギニア側は、スンバ橋の建設にかかる軍の監視小屋の移設に関しては、2008年8月末までに軍の同意書取り付け、JICAセネガル事務所及び在ギニア日本国大使館に報告することを約束した。ギニア側は、2007年11月22日に両者によって署名されたミニッツの付属書6、(4)に記載の手続きのとおり、工事着工までに適切な補償金の支払い・土地収用手続きを完了することを改めて約束した。ギニア側は、今後EIE調査において補償額を算定を行い、土地収用委員会による対象者との交渉を経て、2008年12月末までに補償金を支払う予定であることを調査団に説明した。

- (3) ギニア側は調査団から説明された橋梁の維持管理項目および概略費用について理解し、完成後に適切な維持管理を行うことを約束した。
- (4) ギニア側は、調査団から説明され、2007年11月22日に両者によって署名されたミニッツに記載されたギニア側負担事項について理解し、確実な実施を改めて約束した。
- (5) 双方は、橋梁仕様書等あらゆる資料に関して、入札完了まで関係者以外に開示しないことを確認した。

別添： 1. 日本の無償資金協力により負担される費用

プロジェクトコスト

(1) 日本の無償資金協力により負担される費用

項目		概算事業費 (百万円)	
施設建設	橋梁建設	下部工	513
		上部工	809
		取付道路工/護岸工/河川工	566
		仮設工	337
実施設計・施工監理		135	
合計		2,360	

注

- (1) 上記表に示す概算事業費は暫定的なものであり、無償資金協力事業の承認のため、日本国政府により今後検討されることになる。
- (2) 為替交換レートは1米ドル=118.21円であり、対象協力事業の総事業費である2,360百万円は約19,964千米ドルとなる。

(2) ギニア側によって負担される費用

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| ① アドバイジングコミッション | 76,044,000 ギニアフラン |
| ② ペイメントコミッション | 91,833,000 ギニアフラン |
| ③ 補償費 (作物、建物) | 183,290,769 ギニアフラン |
| ④ 既存橋の撤去 (カアカ橋、ダンダヤ橋、フェンイエ橋) | 43,757,000 ギニアフラン |

注：上記金額は概算であり、変更の可能性がある。